

Mesdames et Messieurs
les parents d'élèves
des écoles publiques
du 1^{er} degré de Caluire et Cuire

Caluire et Cuire, le **18 MAI 2020**

Objet : Réouverture progressive des écoles

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

La réouverture des écoles est effective depuis le jeudi 14 mai. Environ 600 enfants de Grande Section de maternelle, CP et CM2 ont ainsi pu reprendre le chemin de l'école, en plus des enfants de personnels prioritaires à la gestion de la crise, déjà accueillis pendant le confinement. Un premier bilan a été réalisé dès le vendredi 15 mai avec les services de l'Education Nationale de notre circonscription, afin d'évaluer l'organisation mise en place et de procéder aux ajustements nécessaires.

Le retour d'expérience de ces premiers jours nous permet d'évaluer, en toute objectivité, les moyens humains et matériels indispensables pour garantir quotidiennement et jusqu'à la fin de l'année scolaire le strict respect du protocole sanitaire de l'Education Nationale.

Les contraintes liées à la mise en œuvre de ce protocole sont fortes, tant en termes d'hygiène des locaux, assurée par les personnels municipaux, qu'en termes d'organisation des groupes d'enfants, qui incombent aux directions et aux enseignants (groupes restreints, circulations à revoir, éviter le brassage des enfants...). Il conditionne ainsi la manière dont nous sommes tous, municipalité et Éducation Nationale, en mesure d'assurer l'accueil de vos enfants.

Ainsi, nous vous précisons, pour les semaines à venir, les modalités d'accueil suivantes :

- les élèves des classes de Grande Section, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 pourront être accueillis à partir du **jeudi 4 juin**, selon les modalités qui vous seront communiquées par chaque école ;
- les élèves des classes de toutes petites, petites et moyennes sections de maternelle ne reprendront pas l'école dans l'immédiat, et sans assouplissement du protocole sanitaire ;
- l'accueil du matin, les garderies et études après la classe ne sont pas assurées, hormis

pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ;

- les enfants peuvent déjeuner à l'école. À cet effet, il est souhaitable de fournir à votre enfant une gourde marquée à son nom. Il vous est demandé d'inscrire votre enfant, et ce dès que vous connaissez les jours de présence à l'école, sur le site web de la ville www.ville-caluire.fr , onglet « Mes démarches » ou par téléphone : 04 78 98 88 00.
- Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, et habituellement admis au restaurant scolaire dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), un pique-nique tiré du sac devra être fourni par les parents.

Nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre, conjointement, pour assurer un accueil sécurisé et sécurisant de tous les élèves. Le respect du protocole sanitaire est notre priorité.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les parents d'élèves, l'expression de nos salutations distinguées.

L'inspectrice de l'Éducation nationale
LYON 4 Y CALUIRE

Pascale CREUSEVAULT



Philippe COCHET
Maire